

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI BUNLE

Le Maroc économique

Journal de la société statistique de Paris, tome 72 (1931), p. 314-331

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1931__72_314_0

© Société de statistique de Paris, 1931, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

I

LE MAROC ÉCONOMIQUE

MES CHERS COLLÈGUES,

Au mois de mai dernier, sur la désignation de M. le Directeur de la Statistique générale de la France, M. le Résident général et M. le Secrétaire général du Protectorat de la République française ont bien voulu me charger d'une mission relative à l'organisation des statistiques au Maroc. J'aurais désiré vous communiquer mes impressions, dès mon retour. Mais l'ordre du jour de notre Société était trop chargé en juin; et les vacances ont interrompu nos travaux. C'est maintenant seulement qu'il m'est permis de mettre mon projet à exécution. Je redoute que les nombreuses visites que, tous, vous avez certainement faites à l'Exposition coloniale vous aient déjà fait connaître la majeure partie de ce que je désirais vous dire.

Il n'existe pas au Maroc de service central de Statistique. Chaque direction, chaque service établit les données numériques qui paraissent nécessaires,

utiles à son fonctionnement. Toutefois, la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, qui formera bientôt deux directions distinctes, réunit dans son *Annuaire Statistique*, rédigé sur le plan de l'*Annuaire Statistique de la France*, un résumé des données numériques les plus intéressantes établies par les différents services. Cette organisation décentralisée, qui résulte du développement rapide du Protectorat, des difficultés de tous ordres qu'il a rencontrées et qui l'ont obligé à courir au plus pressé, commence à se révéler insuffisante. Les statistiques, qui sont actuellement dressées au Maroc, doivent être précisées, développées, plus largement diffusées; des données numériques supplémentaires, dont l'importance est de premier ordre pour l'orientation économique du pays, doivent être établies. Enfin, toutes ces statistiques doivent être centralisées, coordonnées, présentées et répandues dans le public dans un délai minimum après qu'elles ont été dressées. Ce but ne me paraît devoir être atteint que si la Statistique au Maroc est réorganisée sur les bases suivantes : création d'un service central dirigé par des techniciens spécialisés et non interchangeable avec les autres fonctionnaires de l'administration du protectorat; liaison du service central de Statistique marocaine, avec la Statistique générale de la France, dans des conditions analogues à celles qui régissent les rapports de cette direction avec la Statistique de l'Indochine. Ainsi serait créé l'embryon d'un corps de statisticiens coloniaux, assurant l'unité de vues et de méthodes, favorable à l'unification et à la coordination des données numériques établies dans les différentes possessions françaises.

Je n'insisterai pas sur ces considérations, sur lesquelles nous sommes tous d'accord je pense, la Société ayant maintes fois exprimé son opinion sur la nécessité d'une centralisation des Statistiques administratives. Et j'indiquerai, maintenant, quelques-uns des traits principaux de l'activité économique du Maroc.

* * *

1. *Population.*

De l'Atlantique à la frontière algérienne, des possessions espagnoles à l'oued Drace, le Maroc couvre 420.000 kilomètres carrés environ, soit environ les trois quarts de la superficie de la Métropole. La partie dissidente se réduit peu à peu; en 1929, la surface des terres réellement occupées par le Protectorat n'était encore que de 235.000 kilomètres carrés (1).

Le dénombrement de la population avait été effectuée en 1926. On l'a renouvelé en mars 1931 : deux méthodes différentes ont été appliquées suivant qu'il s'agissait de la population européenne ou assimilée ou de la population indigène (musulmans ou israélites). Pour la première, la méthode de recensement est celle suivie dans la métropole : utilisation des bulletins individuels, feuille de ménage, bordereau de maison, remplis par les personnes présentes et recueillis par les agents recenseurs. Quant à la population indigène, on se borne à une évaluation de l'effectif total des habitants, à leur répartition

(1) *Annuaire économique et financier* 1929, p. 206.

suivant le sexe, la race, la religion. Dans les villes, les comptages sont effectués, maison par maison, par le *moqadmin* de quartier, assisté d'un agent recenseur européen, mais sans que ces agents pénètrent dans les maisons. En dehors des villes, avec l'aide des chefs de douars, on a dressé, pour chaque fraction de tribu, un état numérique faisant connaître le nombre des tentes, d'où l'on a déduit le nombre des habitants (en multipliant par 5 le nombre des tentes); dans la zone dissidente, l'évaluation a été établie par la même méthode, d'après les indications recueillies par les officiers du service des renseignements.

Cette première ébauche d'un recensement est évidemment incomplète, imprécise. Des difficultés s'opposent encore à ce qu'on puisse procéder à un dénombrement individuel de tous les indigènes dans la zone soumise; toutefois, il semble qu'on pourrait le tenter avec quelques chances de succès dans les parties les plus évoluées du Maroc, notamment dans certaines grandes villes, au prochain recensement de 1936.

Sur ces bases imparfaites, les résultats provisoires du dénombrement effectué le 7 mars 1931, ont été les suivants (1) :

	Habitants
Population civile européenne (non compris les corps d'occupation)	141.000
Population indigène (Musulmans et Israélites)	4.605.000

Soit au total : 4.746.000 habitants pour la zone soumise (2). Il faut y ajouter approximativement 250.000 indigènes dans la zone insoumise, ce qui porte la population totale du Maroc français à 5 millions d'habitants, soit 12 par kilomètres carrés, proportion inférieure à celle de la Tunisie (20) et des territoires du Nord de l'Algérie (28).

La *population indigène* est composée d'Arabes, de Berbères et de Juifs. Les Berbères, dont on ne connaît pas la véritable origine, forment le fond de la population et sont répandus sur tout le territoire. Arabisés, ils occupent l'ancien *Bled-el-Makhzen* avec le restant des tribus arabes qui ont envahi le Maroc, entre le VIII^e et le XV^e siècles. Le reste du pays est purement berbère. Les Israélites, dont on comptait 108.000 environ au recensement de 1926, descendent : soit de juifs palestiniens, venus à l'époque romaine, soit de Berbères convertis au judaïsme, et se trouvent surtout à l'intérieur; ou bien de juifs immigrés andalous, portugais, provençaux, italiens, venus au Moyen Age et qui résident principalement dans les ports de la côte et dans les villes de l'intérieur (3). On a estimé leur nombre à 150.000 en 1931 (4).

Les trois quarts au moins des musulmans sont des ruraux qui se subdivisent eux-mêmes en nomades et sédentaires. Les Berbères sont surtout des paysans sédentaires, attachés au sol.

(1) R. HOFFHERR : *Quelques aspects de l'économie marocaine* (*Revue Économique Internationale*, Juillet 1931).

(2) En 1926, la zone insoumise comprenait 665.000 habitants, dont 510.000 pour les régions de Meknès et de Marrakech. Les régions de Taza et de Fès sont entièrement dans la zone soumise en 1931. On a évalué à 250.000 le nombre des indigènes demeurant insoumis en 1931 dans les régions de Marrakech et de Meknès, ce qui donne un total de 4.850.000 indigènes au total pour le Maroc français, contre 4.790.000 en 1926; la population indigène ne s'étant presque pas accrue dans l'intervalle des deux dénombrements.

(3) Annuaire économique et financier 1929.

(4) R. HOFFHERR, *op. cit.*

La population musulmane ne paraît pas avoir augmenté entre les deux derniers dénombrements, en raison des mauvaises récoltes et des épidémies qui ont accru très sensiblement sa mortalité. Mais les résultats provisoires de 1931 ont révélé un accroissement des musulmans urbains, au détriment des éléments ruraux; ceci tient vraisemblablement, pour la majeure partie, au développement de la partie européenne des villes et à la naissance de l'industrie marocaine, qui ont entraîné un important appel de main-d'œuvre. Cette population n'est pas encore évoluée; et l'accroissement des salaires n'a pas amené une élévation parallèle des besoins des travailleurs, qui sont demeurés, à peu de chose près, les mêmes.

Quant à la *population civile européenne*, elle est en progrès constants. En 1931, on l'a évaluée à 141.000 habitants; elle n'était que de 105.000 en mars 1926, de 78.000 en mars 1921; dans les onze villes principales du Maroc, son effectif était de 61.000 en juillet 1919; de 46.000 en janvier 1914 et de 9.000 seulement (1) en janvier 1911. En vingt ans, la population civile européenne s'est donc accrue d'environ 130.000 unités, soit d'environ 6.500 par an. Cette augmentation provient à la fois des excédents des naissances sur les décès et de l'immigration.

En 1929, en effet, on a constaté dans la population française, la seule pour laquelle les relevés de l'état civil soient à peu près complets, 2.842 naissances vivantes et 1.345 décès, soit un excédent de 1.497 naissances, pour une population approximative moyenne de 100.000 Français; d'où un taux brut de 284 nés vivants et 135 décédés pour 10.000 habitants de cette nationalité (2).

Il est difficile de connaître la part exacte de l'immigration; car si l'on peut compter les entrées et les sorties dans les ports, on est très imparfaitement renseigné sur les échanges qui ont lieu à travers les frontières de l'Algérie et du Maroc espagnol; mais l'on sait que l'élément algérien a pris une part active dans le peuplement européen du Maroc.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation nette annuelle de la population européenne ressort à 6.500 pour 1911-1921, malgré la période de stagnation relative de la guerre, et à 7.200 environ pour la dernière période quinquennale 1926-1931. Comparons-la à celle constatée dans les vingt premières années du début de l'occupation française en Algérie et en Tunisie.

En Algérie, de 1836 à 1856, l'élément européen s'est accru de 9.000 à 159.000, soit de 150.000 unités; l'élément français de 5.000 à 92.000, soit de 87.000. En Tunisie, on comptait 42.000 Européens au total, et 10.000 Français en 1891; 148.000 Européens et 42.000 Français en 1911; l'augmentation a donc été de 106.000 Européens et 36.000 Français. L'accroissement de la population européenne au Maroc se situe donc à mi-chemin des augmentations constatées pour cette même catégorie au début de la colonisation en Algérie et en Tunisie; mais il faut remarquer que les progrès du Maroc ont été ralentis par la guerre mondiale et que ceux de l'Algérie ont été très favorisés par la colonisation officielle, préconisée par Bugeaud.

Cette population européenne est, pour la plus grande partie, concentrée

(1) *Annuaire statistique de la France*. 1926.

(2) D'après M. HOFFHERR, *op. cit.*, les taux correspondants à Casablanca en 1929 avaient été 267 et 140 p. 10.000.

dans les villes. En mars 1921, sur 78.000 Européens et assimilés, 66.000 environ se trouvaient dans les onze villes principales du Maroc. Voici l'importance de cet élément dans cinq grandes villes, aux dénombrements de 1926 et de 1931.

Villes	Européens en		Accroissement de 1926 à 1931
	1926	1931	
Casablanca	34.984	55.986	21.002
Rabat	13.916	20.862	6.946
Oudjda	8.780	14.166	5.386
Meknès	4.923	12.559	7.636
Fès	3.559	9.638	6.079
Ensemble	66.162	113.211	47.049

Ces cinq villes groupent donc 113.000 des 141.000 Européens recensés dans tout le protectorat en 1931, soit 80 %. De 1926 à 1931, leur population européenne a augmenté de 47.000 habitants, ou de près de 70 %.

L'élément français est de beaucoup le plus important. En 1926, sur 105.000 Européens civils, on a recensé 75.000 citoyens ou sujets français, soit environ 3 Français sur 4 Européens. Si cette proportion n'a que peu varié, ce qui est très vraisemblable, on compterait actuellement de façon approximative 105.000 Français au Maroc au lieu de 5.000 seulement en 1911, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5.000 Français, supérieur à celui fourni par les deux autres possessions de l'Afrique du Nord, au début de leur mise en valeur. Ainsi le développement de l'élément français a été plus rapide. Et si la population européenne du Maroc n'est pas plus nombreuse actuellement, cela tient à la faiblesse relative de l'élément étranger, malgré les facilités de tous ordres qu'il tenait des conventions internationales. En particulier, les Espagnols, et surtout les Italiens, forment actuellement au Maroc des colonies moins importantes qu'ils ne l'avaient fait en Algérie vers 1856 (1).

On a quelquefois reproché à l'élément français de ne comprendre qu'un petit nombre de chefs d'exploitations rurales (3.000 environ) et, au contraire, un nombre trop important de fonctionnaires (15.000). Outre que le problème des terres ne se présente pas au Maroc comme en Algérie, il ne paraît pas que la venue d'un nombre relativement élevé de fonctionnaires soit une chose à déplorer. La plupart se fixent dans le nouveau pays qu'ils administrent et leurs enfants y demeurent dans toutes les branches de l'activité économique. Remarquons, enfin, que près d'un quart environ de la population française en 1931 se trouve dans les entreprises commerciales (2).

2. Pêche maritime.

Favorisée par la richesse ichthyologique des côtes de l'Atlantique, la pêche maritime s'est assez rapidement développée au Maroc. Les quantités de poisson débarqué se sont élevées de 6.700 tonnes en 1921 à 10.500 tonnes en 1929; leur valeur croissant de 11 millions à 16.500.000 francs. Le nombre des

(1) 15.141 Espagnols et 10.300 Italiens au Maroc pour le recensement de 1926; résultats non publiés pour 1931.

(2) R. HOFFMANN, *op. cit.*

bateaux de pêcheurs a augmenté de 496 à 517; leur tonnage de 1.370 à 1.510 tonnes; sur ce nombre, on en compte 8 à vapeur et 118 à moteur, d'environ 1.000 tonnes au total. La pêche maritime a occupé 2.057 pêcheurs en 1929, dont 1.441 indigènes, 567 étrangers et 49 Français seulement. Les Français abandonnent la pêche maritime pour rechercher des emplois à salaires fixes dans les entreprises maritimes des ports; au contraire, le nombre des pêcheurs étrangers augmente; quant aux pêcheurs indigènes, 1.450 environ, leur effectif ne varie guère et ils exercent, en outre, des professions accessoires (1). Le principal port de pêche est Casablanca (9 millions de francs en 1929); l'espèce de poisson la plus importante est la sardine (3.750.000 francs en 1929).

Les poissons pêchés sont pour près des trois quarts, consommés à l'état frais 7.500 tonnes sur 10.500 en 1929); environ 2.800 tonnes ont été livrées en 1929 aux 14 usines de conserves existant dans la zone française (dont 7 à Casablanca, 3 à Fedhala et 2 à Safi). Ces usines, qui emploient plus de 1.000 personnes en période d'activité, ont traité 2.400 tonnes de sardines et 300 tonnes de bonites.

La flotille de pêche est construite et entretenue dans 6 chantiers de constructions navales à Casablanca, occupant 260 salariés dont 160 Européens.

L'industrie de la pêche n'a pas encore atteint son plein rendement au Maroc; son développement dépend de l'aménagement d'abris sur le littoral, du perfectionnement de l'outillage chez les indigènes, du développement des voies de communication dans le protectorat et d'une appréciation exacte sur le marché mondial de la valeur des conserves marocaines (2).

3. Forêts et agriculture.

Sur les 23 500.000 hectares occupés, un peu plus de 12.500.000 hectares sont propres à la culture ou occupés par des forêts; ils se répartissent comme suit (3) :

	Milliers d'hectares
Terres en culture et jachères	3.500
Vergers, vignobles, jardins.	110
Terres à défricher.	1.450
Merdjas (prairies naturelles couvertes d'eau de pluie une partie de l'année)	80
Parcours	4.450
Forêts	2.500 (4)
Total.	12.590 (4)

a) *Forêts.* — La flore forestière présente au Maroc un caractère atlantique accusé et sa puissance de végétation, par suite de l'état hygrométrique de l'air et de l'humidité constante du Maroc, est environ le double de celle constatée dans les forêts des zones voisines.

Les 2.500.000 hectares qu'occupent les forêts (5) dont 500.000 environ sont immatriculés, se répartissent comme suit entre les différentes essences.

(1) Rapport sur l'activité de la pêche pendant l'année 1929.

(2) Annuaire économique et financier. 1929, p. 176.

(3) Annuaire statistique, 1929, p. 177.

(4) Nombre rectifié d'après le recensement des essences forestières de 1931.

(5) Non compris 250.000 hectares environ dans la zone dissidente, principalement en chêne vert.

Feuillus	Mille hectares	Résineux et Genévriers	Mille hectares
Chêne vert et chêne zéen .	650	Résineux :	
Arganier	550	Cèdre.	200
Chêne-liège	300	Pin d'Alep, Pin maritime.	50
	1.500	Genévrier :	
		Thurifères, de Phénicie,	
		Cyprès	100
		Thuya	650
			1.000

Enfin, il existe 20.000 hectares de plantations particulières et reboisements d'État (eucalyptus, mimosas, pin d'Alep et pin maritime).

Les forêts sont concentrées par masses et localisées dans des zones bien définies (région de Rabat; moyen atlas; montagnes voisines de Mogador et d'Agadir).

Les principales sont : la forêt de la Mamora (entre Rabat, Mehedia, Mekès) couvrant plus de 130.000 hectares (zone du chêne-liège); dans la Chaouia (vallée du Korifla et massif des M'dakra (zone du thuya); dans le Moyen-Atlas (chênes-lièges jusqu'à 1.000 mètres; chênes verts et chênes zéens de 1.000 à 1.500 mètres, cèdres de 1.500 à 2.500 mètres); sur le territoire entre l'oued Tensift et l'oued Sous (zone de l'arganier). Le cèdre est un remarquable bois d'œuvre par sa facilité de travail et son imputrescibilité; le thuya, également imputrescible, est utilisé comme bois de charpente et d'ébénisterie; quant à l'arganier, arbre épineux, particulier au Maroc et d'aspect analogue à l'olivier, il est absolument nécessaire aux habitants de la région où il pousse : il porte des fruits servant de nourriture aux bestiaux et dont les amandes donnent une huile employée par les indigènes; c'est, de plus, un excellent bois pour le chauffage et la fabrication du charbon (1). Des mesures spéciales ont été prises pour la conservation des massifs existant.

Aux massifs forestiers, il convient de joindre l'exploitation des palmiers-nains (qui fournit le crin végétal) et des nappes d'alfa (ces dernières domaniales et dont l'exploitation est contrôlée par le service forestier).

Au total, en 1929, la production des forêts, des palmiers-nains et de l'alfa a atteint près de 3 millions de quintaux, pour une valeur approximative de 130 millions de francs, dont 1.300.000 quintaux, valant plus de 80 millions pour l'exportation. On en trouvera le détail dans le tableau ci-après, qui résume une note de la Direction générale des Eaux et Forêts et qui ne tient compte : ni des produits indirects des forêts (fruits, feuilles, etc.) consommés par les animaux (pâturage en forêts) évalués à 50 millions de francs; ni de l'alfa consommé par les usagers marocains. Si l'on fait intervenir ces produits, la valeur de la production globale des forêts peut être estimée actuellement entre 180 et 200 millions de francs.

(3) *Ce qu'il faut savoir du Maroc* (Service du Commerce et de l'Industrie, Rabat, 1931). — Annuaire économique et financier. (Casablanca, 1929).

Production des forêts au Maroc en 1929 (1).

Nature	Consommation locale (évaluation)		Exportation		Ensemble	
	Mille quintaux	Mille francs	Mille quintaux	Mille francs	Mille quintaux	Mille francs
Bois :						
de feu (charbon) . . .	1.250	25.000	16	670	1.266	25.670
d'œuvre.	125	5.000	403	12.275	568	23.775
de service	40	6.500	108	7.750	109	7.850
Liège.	1	100	0,2	120	0,2	120
Ouvrages en bois . .						
Teintures et tanin :						
Écorce à tan : Chêne-liège	13	640	0,5	40	14	815
Écorce à tan : Pin d'Alep	0,5	135				
Écorce à tan : Chêne vert						
Autres produits . . .	non chiffrée	non chiffrée	0,4	150	0,4	150
Huiles et sucs végétaux :						
Goudron (thuya) . . .	2	200	»	5	2	205
Gommes (a)	»	»	3,5	4.800	3,5	4.800
Fruits et graines :						
Glands	0,5	100	»	»	0,5	100
Huile d'argan	12	8.000	»	»	12	8.000
Graines de ricin . . .	»	»	1,3	290	1,3	290
Filaments, tiges à ouvrer :						
Crin végétal.	non chiffrée	non chiffrée	550	51.500	550	51.500
Alfa	—	—	250	5.150	250	5.150
Ouvrages sparterie. .	—	—	3,2	390	3,2	390
Total approximatif . .	1.500	50.000	1.330	82.000	2.830	132.000

(a) Ammoniaque (40.000 francs), Arabique (550.000 francs), Sandaraque (4.200.000 francs).

Les ressources forestières du Maroc ne sont pas encore complètement exploitées. Le liège mâle fournit 50.000 quintaux; l'exploitation du liège de reproduction ne date que de 1923 et, en plein rendement, atteindra 100.000 quintaux; la production totale peut donc s'élever à 150.000 quintaux, cela, au moment, où les ressources d'Algérie seront en baisse très sensible.

Le bois de tizra, qui fournit un tanin, est en voie d'épuisement, et ne donnera plus que 50.000 quintaux au lieu de 400.000 en 1928; mais la production des écorces à tan (chêne-liège, thuya, chêne vert, etc.) peut s'accroître jusqu'à 50.000 quintaux.

Il semble que l'on puisse compter sur une exploitation annuelle de 50.000 mètres cubes de bois d'œuvre (cèdre et thuya), et 15.000 mètres cubes de bois de service (chêne équarri) non compris les perches provenant de la production de bois d'œuvre.

La production de crin végétal est au moins assurée au niveau élevé déjà

(1) Note sur la production des forêts (Direction générale des Eaux et Forêts. Rabat).

atteint : les seuls domaines plantés en chêne-liège sont susceptibles d'en fournir 400.000 quintaux par an. Quant à l'alfa, il en existe d'abondantes réserves dans le Maroc oriental : 400.000 hectares seulement sont exploités sur 2.200.000 ; la production peut être portée à 6 millions de quintaux représentant 250.000 tonnes de pâte d'alfa, soit environ la moitié de la pâte à papier d'origine ligneuse importée par la France. L'ouverture récente (mai 1931), de la voie ferrée Oudja-Berguent-Bou Arfa doit amener le développement rapide de cette production (1).

b) *Agriculture.* — Le Maroc possède encore un caractère presque exclusivement agricole. C'est de plus un pays de monoculture, où les céréales couvrent plus des neuf dixièmes des superficies emblavées (2.920.000 sur 3.113.000 hectares en 1929) ; 116.000 hectares sont consacrées aux légumineuses, 17.000 au lin et 13.000 aux cultures maraîchères (Voir tableau de la page suivante).

Parmi les céréales, l'orge est la plus répandue : 1.310.000 hectares et 10.300 milliers de quintaux en 1929. Elle sert à la fabrication des bières, est exportée en Angleterre, Allemagne, France, Belgique est utilisée dans les brasseries marocaines.

Les blés, durs et tendres, couvrent environ 1.220.000 hectares et ont donné 8.650.000 quintaux de grains en 1929 ; la culture du blé tendre, à rendement plus élevé que le blé dur, se développe. De même celle de l'avoine, introduite depuis l'établissement du protectorat, et qui s'accroîtra encore. Le maïs était semé sur 240.000 hectares en 1929 et a donné près de 1.400.000 quintaux.

Le lin est cultivé pour la graine, dont la teneur en huile égale à peu près celle de Russie. Sa fibre peut être utilisée dans l'industrie textile.

L'œuvre du protectorat tend : à l'accroissement des surfaces emblavées, des plantations arbustives ; à l'introduction de cultures complémentaires de celles de la métropole. Ses moyens sont : le crédit et les mutuelles agricoles ; les prêts de semences et d'arbres ; les primes pour plantations d'oliviers et de caroubiers ; l'exonération d'impôts pour certaines cultures (tabac, coton, plantes fourragères, plantes médicinales et à parfum) ; l'exemption des droits de douane pour les engrais chimiques ; les primes à la culture européenne et à la motoculture ; le développement de l'hydraulique agricole ; la défense des cultures ; l'accroissement et l'amélioration du cheptel (lutte contre les épizooties, vaccination, importation de géniteurs sélectionnés, introduction de méthodes nouvelles de tontes et de castration).

Il existe actuellement une station de sélection et d'essais de semence (Rabat), trois fermes expérimentales (Fès, Casablanca, Marrakech), une ferme d'élevage (près Casablanca), 5 bergeries régionales, 4 jardins d'essais (Meknès, Rabat, Marrakech, Sefrou).

(1) D'après des renseignements fournis par le colonel Bernard.

Les cultures au Maroc en 1929 (1).

Cultures	Mille hectares	Mille quintaux	Cultures	Mille hectares	Mille quintaux
Blé dur . . .	950	6.800	Fèves . . .	56	355
Blé tendre. .	268	1.845	Lentilles. . .	8	30
Orge . . .	1.310	10.300	Pois chiches. .	40	250
Avoine . . .	47	495	Petits pois . .	8	50
Seigle . . .	1	10	Fenugrec . .	4	20
Mais . . .	243	1.385	(2) Légumineuses	116	705
Sorgho . . .	80	360	(3) Coriandre . .	24	162
Mil . . .	13	75	(3) Cumin . . .	6	15
Alpiste . . .	8	40	(3) Lin.	17	102
(1) Céréales . .	2.920	21.310			
Totaux (1 + 2 + 3)				3.083	22.294
Cultures maraîchères				13	
Cultures fourragères				16	
Cultures industrielles.				1	
Ensemble				3.113	

Parmi les textiles, autres que le lin, dont la culture pouvait être développée, le chanvre donne des filasses de bonne qualité dans la région de Marakech et dans la Chaouïa (plus de 1.400 hectares). Le coton a été autrefois cultivé dans le Haouz, vers Marrakech, les Doukhala et la Chaouïa. On estime que 30.000 hectares peuvent être consacrés à sa culture; mais l'aménagement d'un réseau d'irrigation est nécessaire; la récolte pourrait atteindre de 90.000 à 120.000 quintaux. Actuellement, 300 hectares (dont 75 irrigués) seulement sont plantés en coton.

Oliviers, figuiers, abricotiers sont les arbres fruitiers qui semblent appelés au plus bel avenir dans le Maroc. La vigne réussit fort bien et la production actuelle de vins est inférieure à la production locale (2). Les cultures maraîchères sont en progression sensible, pour les besoins des centres urbains et pour l'exportation.

Sur les 3.113.000 hectares en culture, 215.000 environ (soit un peu moins de 7 %) étaient exploités par des Européens en 1929. A cette même date on comptait 2.826 chefs d'exploitation européens, dont 2.595 Français, possédant 723.000 hectares (dont 677.000 pour les Français).

La plupart des régions du Maroc conviennent à l'élevage du mouton; et certaines, à l'élevage des bovidés. Le cheptel marocain se décomposait comme suit en 1929 (3) : espèce bovine, 2 millions; ovine, 9 millions; caprine, 3.400.000; chevaline, 200.000; asine, 550.000; porcine, 50.000 têtes. En outre, on comptait près de 160.000 dromadaires.

Le mouton est l'élevage de l'avenir; actuellement le Maroc fournit près de 9.500 tonnes de laine dont 8.000 sont exportées (20 % sont des laines fines, 50 % des laines communes et 30 % des laines intermédiaires), non compris, la laine grossière de montagne utilisée sur place. On a précédemment indiqué les moyens adoptés par le Protectorat pour l'amélioration progressive des toisons. Les peaux de moutons et de chèvres sont supérieures à celles d'Australie

(1) *Annuaire statistique*, 1929.

(2) *Annuaire économique et financier*, 1929.

(3) *Ce qu'il faut savoir du Maroc*, p. 32.

et d'Argentine par leur grain, leur finesse, leur souplesse et leur solidité; mais, de même que les peaux de bœufs, elles sont mal dépouillées ce qui les déprécie. Toutefois, en 1929, on a exporté pour 14 millions de francs de peaux de moutons (11.600 quintaux), 15 millions de peaux de chèvres (11.700 quintaux) et 7 millions de peaux de bœufs (9.500 quintaux).

Enfin la volaille est une des richesses du Maroc. En 1929, les exportations d'œufs ont atteint 120.000 quintaux, valant 128 millions de francs; elles figurent au premier rang du commerce marocain parmi les produits d'animaux (1).

Européens et indigènes sont également l'objet de la sollicitude du Protectorat : en dehors des exonérations d'impôts, des primes, le Gouvernement a donné un large appui aux mutuelles agricoles, aux coopératives agricoles et aux docks-silos coopératifs; il a également créé, en 1931, la Caisse centrale de Crédit agricole pour les colons; et des caisses régionales d'épargne et de crédit agricole indigène, qui associent la distribution du crédit à la formation d'une épargne indigène (2).

Il existe actuellement 52 sociétés indigènes de Prévoyance, groupant 750.000 sociétaires et possédant un actif de 60 millions de francs; les prêts et secours consentis, pour l'année octobre 1930-septembre 1931, se fixent aux environs de 40 millions de francs. Le dahir du 1^{er} juin 1931 a organisé les Caisses régionales d'épargne et de crédit agricole indigènes, qui bénéficient de l'aide financière du gouvernement et de subventions des Sociétés indigènes de Prévoyance. Elles consentiront : prêts à courts termes pour des opérations agricoles d'une campagne et le remboursement de petites créances onéreuses; prêts à moyen terme pour l'aménagement ou l'amélioration des exploitations rurales; prêts à long terme dans un but d'améliorations agricoles utiles et permanentes; remboursement de créances. Ces Caisses seront placées sous le contrôle d'une caisse centrale de Crédit agricole et de Prévoyance indigène (3).

Par suite de l'extension des territoires soumis, du développement des cultures, de la colonisation européenne, de la transformation des méthodes indigènes, des améliorations apportées aux semences et au bétail, des recherches entreprises sur les cultures les mieux appropriées au pays, du début d'une politique hydraulique, l'agriculture marocaine est encore dans une période de transition et l'on ne peut exactement fixer ses possibilités.

4. Mines (4).

A peu près purement agricole jusqu'en 1929, le Maroc évolue actuellement dans le sens du développement de ses gisements miniers. Cette évolution est principalement due à l'action du gouvernement, soucieux d'assurer une exploitation rationnelle du sous-sol, d'assurer au protectorat une base économique plus large et plus stable et de réaliser une certaine harmonie entre la production agricole, d'une part, et la production minière et industrielle d'autre part.

(1) *Rapport sur le mouvement commercial du Maroc en 1929.*

(2) R. HOFFHERR, *op. cit.*

(3) *Direction des Affaires indigènes* (Les Sociétés indigènes de prévoyance et le Crédit agricole indigène au Maroc)...

(4) R. HOFFHERR, *op. cit.*, et aussi, du même auteur : *Le Maroc minier.*

Quoi qu'il en soit, au 1^{er} janvier 1930, plus de 3.530 permis de recherches et de 380 permis d'exploitation aient été délivrés (dont il subsistait respectivement 1.240 et 247), puis d'efforts avaient été tentés pour l'exploitation rationnelle du sous-sol marocain avant 1928, sauf la mise en valeur des phosphates qui date de 1920.

Ceci peut être attribué en partie à l'étendue des territoires dissidents, à la passivité des indigènes et à l'absence de capitaux. D'autre part, le règlement minier de 1914 consacrait le régime de la mine à l'inventeur, octroyait des permis de recherches de trois ans, sans aucune obligation d'effectuer des travaux, et des permis d'exploitation moyennant une taxe annuelle *ad valorem* de 5 %. Il en résultait un véritable commerce de permis de recherches plutôt qu'une exploitation des richesses minières.

Amendant ce règlement, le dahir du 27 janvier 1920, réserva à l'État chérifien l'exploitation des phosphates. Puis, le dahir du 15 décembre 1928, institua le *Bureau chérifien de recherches et de participations minières* (1), par l'intermédiaire duquel le Gouvernement peut intervenir directement comme prospecteur; et, indirectement, comme participant dans l'extraction des matières premières, complémentaires de celles de la métropole. Enfin, le dahir du 15 novembre 1929 permet au Gouvernement de contrôler l'activité minière et de s'y associer. Le permis de recherche, soumis à l'enregistrement, est valable pour trois ans et comporte l'obligation de reconnaître et d'explorer le périmètre concédé. Les travaux doivent commencer un an après l'attribution du permis.

Le gouvernement chérifien peut reprendre les permis de recherches, concernant les combustibles, qui sont tombés en déchéance; dans certains périmètres, il peut se réserver la recherche et l'exploitation de substances déterminées; enfin, il peut se réserver dans les dahirs de concession la faculté de rachat anticipé.

Le Maroc minier n'a donc guère qu'une dizaine d'année d'existence, puisque l'exploitation des Phosphates a débuté en 1921; mais il n'a pris un réel développement, en ce qui concerne les combustibles et les minerais métalliques, que dans ces deux dernières années. En 1930, l'exportation des phosphates a atteint 1.700.000 tonnes; l'exportation des minerais n'a été en 1929 que d'environ 8.000 tonnes, valant approximativement 9.500.000 francs (2).

Minerais	Tonnes	Mille francs
Zinc	2.602	2.210
Plomb	5.069	7.290
Manganèse	239	25
Graphite	104	75
Molybdène	1,5	25
	<u>8.015</u>	<u>9.625</u>

Les *Phosphates* occupent une zone qui, avec certaines discontinuités, s'étend des Zaërs à l'Atlas et de Mogador à Tadla. Les couches exploitées vers Oued-

(1) Ce bureau est doté de la personnalité civile, est administré par un conseil de fonctionnaires et agit comme une société commerciale.

(2) *Annuaire statistique*, 1929.

Zem (centre à Kourigha, 150 kilomètres de Casablanca) sont presque horizontales, et ont une teneur moyenne de 75 %; la couche supérieure a 1^m 50 d'épaisseur. Les phosphates ont fait la fortune du port de Casablanca et assurent près d'un tiers des recettes du réseau ferré marocain. Leur exportation a sensiblement diminué (un tiers environ) en 1931, par suite de la crise.

Houille. — Le gisement d'anthracite reconnu (1) de Djerada, sur le plateau des Aouinet à 50 kilomètres au sud d'Oudjda renferme un minimum de 15 millions de tonnes. Il est relié par téléphérique au chemin de fer Oudjda—Berguent—Bou Arfa, ouvert en mai 1931. La société exploitante, au capital de 54 millions de francs, a ses actions réparties : un tiers à des Belges, un tiers à des Sociétés françaises, un tiers au Bureau de recherches minières. L'anthracite extrait peut être utilisé dans les gazogènes, pour la combustion dans les chaudières; et, mélangé à du charbon gras, pour la fabrication de briquettes de chemins de fer. La production s'élèvera aux environs de 30.000 tonnes en 1931.

Manganèse. — Il est très abondant au Maroc dans les trois gisements de Bou Arfa (Maroc sud oriental près Colomb-Bechar), de Aoulouz et Imini (Sous). Le premier, relié à Oudjda par la voie normale, peut exporter de 200.000 à 300.000 tonnes par an et fournira près de 80.000 tonnes en 1931. Le minerai d'Imini renferme une proportion importante de plomb. Le Maroc se place au premier rang des pays riches en manganèse, dont la métallurgie française utilise un fort tonnage provenant actuellement de l'étranger.

Fer. — Il existe dans le Tadla, à Tiflet, à Tiznit. A Kenifra, on a reconnu plusieurs dizaines de millions de tonnes d'hématite baryteuse, dont l'exploitation est liée à la résolution de la question de la barytine et à la construction d'une voie ferrée sur Oued-Zem ou Meknès.

Combustibles liquides. — Il y a des présomptions d'existence du pétrole dans la région sud-rifaine (Soukh-el-Arba du Gharb et Taza). En 1929, on a extrait 400 hectolitres de pétrole brut.

Le *Plomb* existe entre Derbent et Debdou, à Midelt, à Marrakech; le *Zinc* vers Bou Dahr et Goundafa; le *Molybdène* vers Azemmour et Amizmiz. En 1931, la production s'élèvera au maximum à 25.000 tonnes de plomb, 10.000 tonnes de zinc, 1.500 tonnes de molybdène.

Enfin, l'ouverture et la prospection récente du Sous font espérer une production intéressante de nickel, de cobalt, de chrome et de cuivre.

Le Maroc entre donc seulement dans la phase de l'exploitation intensive des minerais métallifères; on est encore loin d'être fixé sur ses possibilités, sensiblement accrues au cours des deux dernières années.

La création du Bureau de recherches et de participations minières a stimulé les efforts des sociétés minières, désireuses de mettre en valeur, avec le Protectorat, les richesses du sous-sol marocain.

5. Industries de transformation.

Grâce à l'abondance relative des produits du sol et de la main-d'œuvre, les industries de transformation de ces produits se sont développées depuis la

(1) En 1928.

fin de la guerre. Ce sont à peu près les seules, avec les usines destinées à la production d'électricité, et celles destinées à l'entretien du matériel de chemin de fer et des automobiles. Un recensement approximatif des industries européennes en 1927 a fourni les résultats suivants (1).

Industries	Nombre d'établisse- ments	Personnel	Milliers de chevaux-vapeur
Alimentation	175	2.881	5,9
Construction.	63	1.411	2,3
Bois	115	1.869	1,4
Métallurgie, Constructions mécaniques.	67	587	0,5
Automobiles.	34	479	0,3
Imprimerie	31	320	0,2
Textiles et Tapis	14	899	0,3
Crin végétal	32	1.177	0,7
Production d'Électricité.	15	418	38,2
Autres industries.	54	950	1,0
Totaux	600	10.991	50,8

Soit au total, 600 établissements, groupant 11.000 salariés et utilisant plus de 50.000 chevaux-vapeur, auxquels s'ajoutent les ateliers indigènes dont aucun dénombrement n'a été encore effectué.

A l'occasion du recensement de la population du 8 mars 1931, un recensement industriel et commercial a été entrepris; mais les résultats n'en sont pas encore connus.

Parmi les industries de l'*alimentation*, on compte actuellement plus de vingt grandes minoteries européennes, triturant plus de 500 tonnes de blé par jour; des boulangeries mécaniques; des usines de pâtes alimentaires, dont la production atteint 300 tonnes par mois; des fabriques de glace, de limonades, d'eaux gazeuses. A Casablanca, une brasserie livre environ 45.000 hectolitres de bière par an et assure les quatre cinquièmes de la consommation du Maroc. Le Protectorat produit 200.000 hectolitres de vin. Une distillerie doit porter sa production journalière de 30 à 100 hectolitres d'alcool pur par jour. Une raffinerie de sucre est en construction. L'industrie des conserves alimentaires traite plus spécialement les viandes et les poissons (Voir pêche maritime).

Les huileries se rencontrent à Meknès, Fès, Marrakech (huiles d'olive); le Maroc méridional produit annuellement environ 12.000 quintaux d'huile d'argan. Une fabrique de savons à Marakech en livre 35 tonnes par mois; une fabrique de bougies s'installe à Casablanca.

Les imprimeries sont à Casablanca, Rabat, Fès; les fabriques de crin végétal (Voir produits forestiers) à Casablanca et Oudjda.

Les industries du bois sont représentées par des fabriques de meubles à Casablanca et Rabat; des scieries, carrosseries, ateliers de charpentiers.

Dans la construction mécanique, on trouve des ateliers de charpente mécanique, des chaudronneries, des tôleries; enfin, des garages et des ateliers de réparations, conséquence du développement des transports par automobiles.

Electricité. — Un inventaire des forces hydrauliques au Maroc en 1929 a révélé que la puissance hydraulique moyenne des cours d'eau pouvait être

(1) *Annuaire économique et financier*, 1929, p. 356.

évaluée à 128.000 poncelets, dont 16.000 pour l'usine de Si Saïd Machou, sur l'Oum-er-Rebia (1).

A l'heure actuelle, 3 usines d'une puissance de 18.000 kilowatts sont aménagées (dont 16.000 pour Si Saïd Machou); une usine de 4.000 kw. est en cours de construction sur l'oued Beth. L'aménagement des autres cours d'eau entraînera une dépense approximative de 500 millions de francs et servira, en partie, à l'irrigation de plus de 150.000 hectares de bonnes terres.

En dehors des usines hydroélectriques installées, il existe à Casablanca une centrale thermique de 15.000 kw, connectée avec l'usine de Si Saïd Machou.

Industries indigènes. — Elles sont représentées surtout par des fabriques de meubles sculptés et incrustés (Fès, Marrakech, Mogador), des usines de céramiques (Safi, Fès); des fabriques de tapis (Casablanca, Rabat, Meknès, Atlas), des tanneries (Rabat, Meknès, Casablanca), et la fabrication des bijoux.

6. Voies de communication.

Chemins de fer. — Jusqu'à la signature du Traité de Versailles, le développement des communications ferroviaires au Maroc était entravé par les traités internationaux. Ceux-ci subordonnaient la construction des voies commerciales dans la zone française à la mise en service du Tanger-Fès concédé à une compagnie franco-espagnole, et n'autorisaient que l'établissement de chemins de fer à voie étroite pour les besoins des troupes d'occupation. A partir de 1919, le Protectorat put envisager la construction d'un véritable réseau commercial; il adopta résolument la voie normale. A l'heure actuelle, trois compagnies exploitent les lignes concédées : la compagnie du Tanger—Fès (Petitjean à Fès et Petitjean à la frontière espagnole, soit 295 kilomètres); la compagnie des chemins de fer du Maroc (Kenitra-Petitjean; Kenitra-Casablanca; Casablanca-Marrakech; Sidi-el-Aïdi, Oued-Zem; au total 579 kilomètres); la compagnie des chemins de fer du Maroc oriental : Oudja à Bou-Arfa, 310 kilomètres ouverts à l'exploitation en mai 1931. Au total, dans la zone française, 1.184 kilomètres (2). D'autre part, sont en construction ou à l'étude : 422 kilomètres de Fès à Oudjda, 145 kilomètres de Safi à Ben Guérir, 127 kilomètres de Kenitra à Soukh-el-Arba du Gharb; elles permettront la liaison algéromarocaine, l'embarquement des phosphates à Safi, les communications plus courtes et plus rapides entre Casablanca, Rabat et Tanger. On prévoit que le Fès-Oudjda pourra être exploité vers le début de 1935.

En dehors des chemins de fer à voie normale, la régie des chemins de fer à voie étroite a exploité 1.398 kilomètres de voie de 0^m 60 en 1929 (3).

On trouvera ci-dessous, les recettes réalisées, en 1929, par les chemins de fer en exploitation dans la zone française.

(1) *Annuaire statistique du Maroc*, 1929.

(2) Non compris 15 kilomètres de la Compagnie P.-L.-M. de Zoudj-el-Beghal à Oudjda.

(3) *Annuaire statistique*, 1929, p. 226.

Chemins de fer. Recettes (milliers de francs).

Compagnies	Voyageurs	Grande vitesse	Petite vitesse	Totaux
Chemins de fer du Maroc. .	15.057	2.227	68.915	86.199
Tanger—Fès.	9.093	1.086	13.687	23.866
P.-L.-M.	378	39	1.293	1.710
Régie de la voie de 0,60 . .	3.470	210	24.927	28.607
Ensemble	30.998	3.562	108.822	140.382

Dans le trafic marchandises (plus de 3 millions de tonnes transportées en 1929), ce sont les phosphates qui tiennent la première place (1.660.000 tonnes ou 53 % du total), suivies par les céréales (430.000 tonnes), les matériaux de construction (310.000 tonnes), les bois (100.000 tonnes) et les combustibles minéraux (60.000 tonnes).

Parallèlement aux voies ferrées, le Protectorat a entrepris la construction d'un important réseau routier. Au 1^{er} janvier 1931, celui-ci comprenait 3.482 kilomètres de routes principales et 1.835 kilomètres de routes secondaires (1), reliant les différents ports entre eux et aux centres de l'intérieur. Il est sillonné par plus de 30.000 automobiles, dont 8.000 camions ou autocars, assurant un trafic intense de marchandises et de voyageurs.

Dès le début de l'occupation, le Protectorat s'est préoccupé d'améliorer les ports inhospitaliers de la côte atlantique. Elle a dû créer, de toutes pièces, les installations de Kenitra, Rabat-Salé, Casablanca, Fédhala, Mazagan, Safi, Mogador, Agadir, en faisant porter principalement son effort sur Casablanca. Ce dernier à l'heure actuelle, constitue un port parfaitement abrité, limité par une grande jetée de 2.350 mètres et une jetée transversale de 1.650 mètres; la surface d'eau est divisée par un môle transversal large de 220 mètres et comportant 1.430 mètres de quais. En 1929, le tonnage total des navires ayant fréquenté ces ports a été de 9.030.000 tonnes dont 4.425.000 aux entrées (navigation en droiture et cabotage). La part de Casablanca a atteint 74 %; et celle du pavillon français 53 % aux entrées; la faiblesse relative de cette dernière tient à ce que le transport des phosphates est en grande partie, effectué sous pavillon étranger.

7. Commerce extérieur (2).

En 1929, les importations ont été de 1.018.000 tonnes (236.000 de plus qu'en 1928); les exportations de 2.318.000 tonnes (253.000 tonnes de plus qu'en 1928). La valeur du commerce extérieur s'est élevée à 3 milliards 780 millions de francs au total en accroissement de 505 millions sur 1928. Mais les exportations n'ont été que de 1 milliard 233 millions de francs (42 millions de moins qu'en 1928), alors que les importations ont atteint 2 milliards 547 millions de francs (547 millions de plus qu'en 1928). Ces mouvements, en sens inverses, sont déterminés par le développement de l'outillage du Protectorat, l'amélioration du niveau de vie chez les indigènes, d'une part; et, d'autre part, par le

(1) *Ce qu'il faut savoir du Maroc*, p. 65.

(2) *Rapport sur la navigation et le mouvement commercial du Protectorat*,

fléchissement des prix des produits agricoles, ainsi que par la crise de l'élevage marocain.

La balance du commerce extérieur accuse un déficit de 1 milliard 314 millions de francs, provenant pour la plus grande partie de l'équipement du Maroc (voies ferrées, centrales électriques, construction d'usines, travaux de colonisation, exploitation de mines); ce déficit est, en pratique sensiblement diminué par les dépenses de corps d'occupation et par celles des touristes, de plus en plus nombreux (1).

C'est naturellement Casablanca qui fournit la plus forte proportion des marchandises manipulées (79 % en poids et 71 % en valeur).

La part de la France et de l'Algérie a été : au total de 1 milliard 960 millions; aux exportations, de 540 millions de francs; soit respectivement 51,6 et 43,8 % du commerce extérieur du Maroc. Dans le commerce de la France avec ses colonies et protectorats, le Maroc occupe le cinquième rang comme fournisseur, le second comme client.

Dans le tableau ci-après, on a classé, par ordre d'importance les principaux produits exportés du Maroc en 1929, et ceux qui y sont entrés dans la même année.

Exportation et importation en 1929.

Exportations		Importations	
Produits	Millions de francs	Produits	Millions de francs
Phosphates	220,6	Tissus de coton.	380,8
Orge	188,8	Sucre	301,0
Blé.	171,0	Automobiles	163,2
Œufs	128,5	Machines diverses.	156,2
Crin végétal.	51,5	Thé.	142,7
Maïs	48,0	Carburants	134,8
Laines	40,8	Ouvrages métalliques	121,0
Amandes	37,7	Colis postaux	113,7
Peaux	36,5	Vins	47,5
Fèves.	26,9	Pneumatiques	42,4
Huiles d'olives.	22,7	Fers	42,4
Alpiste	20,2	Chaux, ciments, plâtre	38,6
Graines de lin.	19,1	Houille	32,3
Avoine	18,5	Tissus de laine	29,5
Produits de la meunerie	16,6	Produits laitiers	29,2
Pois chiches.	14,5	Huiles alimentaires.	28,2
Cumin	12,0	Bonneterie, passemente-	
Bois de tizrah.	11,6	rie	28,1
Autres produits	147,7	Autres produits.	665,1

Au total, le Maroc a exporté en 1929, pour 426 millions de francs de céréales et 70 millions d'autres graines (légumineuses et condiments); pour 20 millions d'animaux vivants et 8,5 millions de conserves de poissons. Parmi les produits fabriqués exportés autres que ceux ci-dessus énumérés, citons : semoules et farines, 5,2 millions; tapis 2,7 millions; articles en cuirs, 4,1 millions de francs.

Résumé.

Il n'y a pas encore vingt-cinq ans que le Protectorat est établi au Maroc. Il lui a fallu étendre progressivement son administration, outiller le pays, au milieu des convulsions mondiales que l'on connaît.

(3) Signalons la construction à Ifrane et dans l'Atlas, au Nord de Marrakech, de centres de villégiature d'hiver et d'été.

La zone française du Maroc est en pleine évolution. Le niveau de vie des indigènes s'élève, en même temps que s'accroît la population d'origine européenne. L'agriculture est en période d'adaptation : jusqu'alors pays purement agricole, de monoculture céréalière, le Maroc s'efforce à rechercher les cultures les mieux payantes et celles où la concurrence semble le moins à redouter ; un certain avenir paraît lui être réservé dans la culture des primeurs et des fruits. Il tend, par ailleurs, à développer une production minière et industrielle, complémentaire de celle de la métropole, pour réaliser un équilibre économique, susceptible d'atténuer les effets des crises. Il s'outille en routes, voies ferrées, ports. Ainsi, il entend réaliser les meilleures conditions pour l'exploitation de ses richesses naturelles. Mais aussi, en raison de sa situation et de son climat, il espère attirer à lui les touristes étrangers. Par la création de stations de villégiature, il compte retenir pendant les périodes de vacances, une partie de ses habitants qui se rendaient en Europe.

Ses progrès ont été grands. Grâce à ses nombreuses richesses naturelles, non encore toutes exploitées, il est susceptible d'en accomplir de plus importants.

Henri BUNLE.
